

# Ordonnances et bénédictions de la prêtrise

---



Une ordonnance de la prêtrise est un acte sacré donné par le Seigneur et accompli par l'autorité de la prêtrise. Une bénédiction de la prêtrise est donnée par l'autorité de la prêtrise pour guérir, reconforter et encourager. Les frères qui accomplissent des ordonnances et donnent des bénédictions doivent se préparer en vivant conformément aux principes de l'Évangile et en s'efforçant d'être guidés par le Saint-Esprit. Ils doivent accomplir chaque ordonnance et donner chaque bénédiction de manière digne en veillant à ce qu'elles répondent aux conditions suivantes: Elles doivent être:

1. accomplies au nom de Jésus-Christ;
2. accomplies par l'autorité de la prêtrise;
3. accomplies en respectant les modalités nécessaires, par exemple en utilisant les paroles stipulées ou de l'huile consacrée;
4. autorisées, si nécessaire, par le dirigeant de la prêtrise désigné qui détient les clés voulues.

*Les ordonnances qui doivent être autorisées par un dirigeant de la prêtrise sont les suivantes: attribution de nom et bénédiction d'enfant, baptême et confirmation, don de la prêtrise et ordination à un office, bénédiction et distribution de la Sainte-Cène, consécration de tombe.*

Les ordonnances et bénédictions expliquées dans ce chapitre aideront le père à servir comme patriarche de sa famille.

## Attribution de nom et bénédiction d'enfant



« Tout membre de l'Église du Christ qui a des enfants doit les amener devant l'Église aux anciens, lesquels doivent leur imposer les mains au nom de Jésus-Christ et les bénir en son nom » (D&A 20:70). Conformément à cette révélation, seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek qui sont dignes peuvent participer à l'attribution d'un nom et à la bénédiction d'un enfant. *Cette ordonnance requiert l'autorisation de l'autorité présidente.*

Lorsqu'ils bénissent un bébé, les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek se mettent en cercle et tiennent le bébé dans leurs mains. Lorsqu'ils bénissent un enfant plus grand, les frères mettent les mains, sans appuyer, sur la tête de l'enfant. La personne qui donne la bénédiction :

1. S'adresse à notre Père céleste.
2. Déclare que la bénédiction est donnée par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Donne un nom à l'enfant.

4. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Baptême



*Sous la direction de l'autorité présidente, un prêtre digne ou un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek peut accomplir un baptême. Pour ce faire :*

1. Il se tient dans l'eau avec la personne qui doit être baptisée.
2. Pour raisons de commodité et de sécurité, de la main gauche il tient le poignet droit de la personne; celle-ci tient de la main gauche le poignet gauche de celui qui accomplit le baptême.
3. Il lève le bras droit à angle droit.
4. Il énonce les nom et prénoms de la personne et dit : « Ayant reçu l'autorité de Jésus-Christ, je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen » (D&A 20:73).
5. Il demande à la personne de se boucher le nez de la main droite (pour raison de commodité). L'officiant place la main droite dans le haut du dos de la

personne et l'immerge complètement, vêtements compris.

6. Il aide la personne à sortir de l'eau.

Deux prêtres ou détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek servent de témoins pour chaque baptême afin de s'assurer qu'il est convenablement accompli. L'ordonnance doit être répétée si les paroles ne sont pas prononcées exactement comme elles sont indiquées dans Doctrine et Alliances 20:73 ou si une partie du corps ou des vêtements de la personne n'a pas été immergée complètement. La personne qui se fait baptiser et celle qui accomplit l'ordonnance doivent porter des vêtements blancs qui ne sont pas transparents lorsqu'ils sont mouillés.

## Confirmation



Les convertis qui ont neuf ans ou plus et ceux qui ont huit ans et dont les parents ne sont pas membres de l'Eglise sont confirmés lors d'une réunion de Sainte-Cène (voir D&A 20:41). Les enfants de huit ans peuvent être confirmés immédiatement après leur baptême, à l'endroit du baptême, si au moins un des parents est membre de l'Eglise et si les deux parents donnent l'autorisation du baptême et de la confirmation. *Sous la direction de la présidence de branche, un ou plusieurs*

détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent accomplir cette ordonnance. Ils posent les mains sur la tête de la personne sans appuyer. Celui qui accomplit l'ordonnance :

1. Enonce les nom et prénoms de la personne.
2. Dit que l'ordonnance est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Confirme la personne membre de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.
4. Confère le don du Saint-Esprit en disant : « Recevez le Saint-Esprit. »
5. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Don de la prêtrise et ordination à ses offices



*Le président de branche supervise le don de la Prêtrise d'Aaron et l'ordination aux offices de diacre, d'instructeur et de prêtre. Avant d'être ordonné à un office dans la Prêtrise d'Aaron, un frère doit avoir une entrevue avec le président de branche et être reconnu digne. Il doit également être*

soutenu au cours d'une réunion de Sainte-Cène de la branche. Avec l'autorisation du président de branche, un prêtre peut conférer la Prêtrise d'Aaron à un frère et l'ordonner à un office dans la Prêtrise d'Aaron.

*Le président de mission supervise le don de la Prêtrise de Melchisédek et l'ordination à l'office d'ancien.*

Pour donner la prêtrise ou ordonner une personne à un office dans la prêtrise, un ou plusieurs hommes qui détiennent la prêtrise requise et qui en ont reçu l'autorisation de l'autorité présidentielle posent les mains sans appuyer sur la tête de la personne. Celui qui accomplit l'ordination :

1. Appelle la personne par ses nom et prénoms.
2. Déclare l'autorité (Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek) par laquelle l'ordination est faite.
3. Confère la Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek, à moins qu'elle ait déjà été conférée.
4. Ordonne la personne à un office dans la Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek et confère les droits, les pouvoirs et l'autorité de cet office.
5. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Sainte-Cène



La Sainte-Cène est une ordonnance extrêmement sacrée. Prendre la Sainte-Cène donne l'occasion de se souvenir de la vie, des enseignements et du sacrifice expiatoire de Jésus-Christ. C'est le moment de renouveler les alliances faites avec le Seigneur au moment du baptême (voir Mosiah 18:8–10).

Les instructeurs et les prêtres peuvent préparer la Sainte-Cène ; les prêtres peuvent la bénir ; les diacres, les instructeurs et les prêtres peuvent la distribuer. Les frères qui détiennent la Prêtrise de Melchisédek peuvent préparer, bénir et distribuer la Sainte-Cène, mais normalement ils ne le font que lorsqu'il y a trop peu de frères détenant la Prêtrise d'Aaron. Lorsqu'un frère a commis une transgression grave, il ne doit ni préparer, ni bénir ni distribuer la Sainte-Cène avant de s'être repenti et d'avoir réglé le sujet avec son président de branche.

Les frères qui préparent, bénissent ou distribuent la Sainte-Cène administrent cette ordonnance pour d'autres personnes au nom du Seigneur. Tous les frères détenant la prêtrise doivent s'acquitter de cette tâche dans une attitude solennelle et empreinte de recueillement. Ils doivent être soignés, propres et habillés avec pudeur. Leur aspect doit refléter le caractère sacré de l'ordonnance.

Les frères qui préparent la Sainte-Cène doivent le faire avant le début de la réunion. Ils mettent du pain non rompu sur des plateaux propres pour le pain et posent des plateaux de gobelets de Sainte-Cène remplis d'eau fraîche sur la table de Sainte-Cène. Ils recouvrent le pain et l'eau d'un tissu propre et blanc.

Pendant le cantique de Sainte-Cène, les frères se trouvant à la table de Sainte-Cène découvrent les plateaux de pain et le rompent en petits morceaux. Après le cantique, celui qui bénit le pain s'agenouille et prononce la prière de Sainte-Cène pour le pain. Le pain est alors distribué aux personnes présentes avec recueillement et ordre. Le pain est présenté en premier à l'autorité présidant la réunion. Quand toutes les personnes présentes ont eu la possibilité de prendre du pain, les frères qui le distribuent rapportent leur plateau à la table de Sainte-Cène. Les frères qui bénissent la Sainte-Cène recouvrent les plateaux dès que le pain a été distribué.

Ils découvrent ensuite les plateaux de gobelets d'eau. Le frère qui bénit l'eau s'agenouille et prononce la prière de Sainte-Cène pour l'eau. L'eau est alors distribuée aux personnes présentes.

Les plateaux sont rapportés à la table de Sainte-Cène et recouverts. Les frères qui ont béni et distribué la Sainte-Cène retournent alors à leur place dans l'assemblée.

La Sainte-Cène est destinée aux membres de l'Eglise, y compris les enfants. La personne qui dirige la réunion ne doit pas annoncer qu'elle ne sera distribuée qu'aux membres de l'Eglise ; on ne doit rien faire pour empêcher des non-membres de la prendre.

Les prières de Sainte-Cène doivent être prononcées de manière audible, avec exactitude et dignité. Si le frère qui bénit la Sainte-Cène fait une erreur dans l'énoncé et ne la corrige pas de lui-même, le président de branche lui demande de répéter la prière sans erreur.

Voici la prière pour le pain :

« O Dieu, Père éternel, nous te demandons, au nom de ton Fils, Jésus-Christ, de bénir et de sanctifier ce pain pour l'âme de tous ceux qui en prennent, afin qu'ils le mangent en souvenir du corps de ton Fils, et te témoignent, ô Dieu, Père éternel, qu'ils veulent prendre sur eux le nom de ton Fils, se souvenir toujours de lui et garder les commandements qu'il leur a donnés, afin qu'ils aient toujours son Esprit avec eux. Amen » (D&A 20:77 et Moroni 4).

Voici la prière pour l'eau :

« O Dieu, Père éternel, nous te demandons, au nom de ton Fils, Jésus-Christ, de bénir et de sanctifier [cette eau], pour l'âme de tous ceux qui en boivent, afin qu'ils le fassent en souvenir du sang de ton Fils, qui a été versé pour eux, afin qu'ils te témoignent, ô Dieu, Père éternel,

qu'ils se souviennent toujours de lui et qu'ils aient son Esprit avec eux. Amen» (D&A 20:79 et Moroni 5).

La Sainte-Cène doit être enlevée de la table aussi rapidement que possible après la réunion. Le pain qui reste peut être utilisé comme nourriture.

*Pour bénir et distribuer la Sainte-Cène, il faut l'autorisation de l'autorité présidente.*

## Consécration de l'huile

Un (ou plusieurs) détenteur de la Prêtrise de Melchisédek consacre de l'huile d'olive pure à l'usage sacré de l'onction des malades ou des affligés. Pour ce faire:

1. Il tient un flacon d'huile d'olive ouvert.
2. Il s'adresse à notre Père céleste.
3. Il dit qu'il agit par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Il consacre l'huile (non le flacon) et la met à part pour l'onction des malades et des affligés.
5. Il termine au nom de Jésus-Christ.

## Imposition des mains aux malades



Seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent faire l'imposition des mains aux malades ou aux affligés. Normalement, ils le font à deux ou plusieurs, mais il est possible de le faire seul. Si l'on ne dispose pas d'huile consacrée, un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek peut néanmoins donner une bénédiction par l'autorité de la prêtrise.

Le père qui détient la Prêtrise de Melchisédek doit faire l'imposition des mains aux membres de sa famille qui sont malades. Il peut demander à un autre détenteur de la Prêtrise de Melchisédek de l'aider.

L'imposition des mains aux malades comporte deux parties: (1) l'onction d'huile et (2) le scellement de l'onction.

### Onction d'huile

Un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek oint la personne malade. Pour ce faire:

1. Il met une goutte d'huile consacrée sur la tête de la personne.
2. Il pose les mains sans appuyer sur la tête de la personne et énonce ses nom et prénoms.
3. Il dit qu'il oint la personne par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Il dit qu'il fait l'onction avec de l'huile qui a été consacrée pour l'onction et la bénédiction des malades et des affligés.
5. Il termine au nom de Jésus-Christ.

### **Scellement de l'onction**

Normalement deux ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek posent les mains sans appuyer sur la tête de la personne malade. L'un des hommes scelle l'onction. Pour ce faire:

1. Il appelle la personne par ses nom et prénoms.
2. Il dit qu'il scelle l'onction par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Il donne une bénédiction selon l'inspiration de l'Esprit.
4. Il termine au nom de Jésus-Christ.

### **Bénédictions paternelles et autres bénédictions de réconfort et de conseil**



Les bénédictions paternelles et les autres bénédictions de la prêtrise sont données sous la direction de l'Esprit pour guider et réconforter.

Le père qui détient la Prêtrise de Melchisédek peut donner des bénédictions paternelles à ses enfants. Ces

bénédictions peuvent être particulièrement utiles lorsque les enfants quittent le foyer pour faire des études, pour partir en mission ou au service militaire, pour commencer à travailler, pour se marier, ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés personnelles particulières. Ces bénédictions peuvent beaucoup fortifier la famille. La bénédiction paternelle peut être inscrite dans les registres familiaux, mais elle n'est pas conservée dans les registres de l'Eglise. Les parents doivent encourager leurs enfants à demander une bénédiction à leur père dans les moments de besoin.

Les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek qui sont dignes peuvent également donner des bénédictions de réconfort et de conseil à leur femme, aux membres de leur famille élargie et aux personnes qui le leur demandent.

Pour donner une bénédiction paternelle ou d'autres bénédictions de réconfort et de conseil, un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek, seul ou avec un ou plusieurs autres détenteurs dignes de la Prêtrise de Melchisédek, posent les mains sans appuyer sur la tête de la personne qui reçoit la bénédiction. Il ne faut pas d'huile pour ce genre de bénédiction. Celui qui donne la bénédiction:

1. Appelle la personne par ses nom et prénoms.
2. Dit qu'il donne la bénédiction par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Donne une bénédiction selon l'inspiration de l'Esprit.
4. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Consécration de tombes

Celui qui consacre une tombe doit détenir la Prêtrise de Melchisédek *et y être autorisé par l'officier de la prêtrise qui dirige le service.*

Pour consacrer la tombe:

1. Il s'adresse à notre Père céleste.
2. Il dit qu'il consacre la tombe par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Il consacre la parcelle comme lieu de repos pour le corps du défunt.

4. Quand c'est approprié, il prie pour que l'endroit soit sanctifié et protégé jusqu'à la résurrection.
5. Il demande au Seigneur de consoler la famille et exprime les pensées inspirées par l'Esprit.
6. Il termine au nom de Jésus-Christ.

Si la famille préfère, une personne (de préférence un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek) peut faire une simple prière au bord de la tombe plutôt qu'une prière de consécration.